

**ARRETE MODIFICATIF DE L'ARRETE PORTANT  
DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR DAMIAN MOORE  
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT CHARGE DE LA SOLIDARITE**

---

A.D R.H. n° 14-3312

Le Président du Conseil Général  
de Tarn-et-Garonne,

VU les dispositions des articles L 3221-3 et L 3141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'élection du 31 mars 2011 du Président du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental R.H. n° 14-2011 du 28 mai 2014 portant organisation des Services du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental R.H. n° 14-183 du 29 janvier 2014 portant délégation de signature à Monsieur Damian MOORE, Administrateur hors classe détaché en qualité de Directeur Général Adjoint chargé de la Solidarité ;

VU la note de la Direction de la Solidarité départementale du 25 juillet 2014 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

**A R R E T E :**

**Article 1er** : Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté départemental R.H. n° 14-183 du 29 janvier 2014 susvisé sont remplacées par les dispositions suivantes :

« En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Damian MOORE, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1er sera exercée, chacun pour ce qui le concerne, par :

- Madame Martine CATHALA, directrice adjointe,
- Madame Nadine MIRAMONT, directrice adjointe,
- Madame Françoise DELPECH, conseillère technique, responsable du Service Social des Familles et du RSA,
- Madame Muriel BETTON, directrice de la Maison du Handicap,
- Madame le Docteur Sylvie BERTIN, responsable du Service de PMI,
- Monsieur André MITJA, responsable du Service Comptabilité et des Services Généraux,
- Monsieur Jacques SABATIE, responsable du Service Enfance Famille,
- Madame Maryline LAQUES, responsable du Service de la Tarification et Contrôle des Etablissements,

et pour les attributions suivantes seulement :

- orientations et réorientations des différentes catégories de bénéficiaires du RSA,
- contrats d'engagement spécifique 1ère demande et renouvellement des bénéficiaires du RSA,
- toutes mesures éducatives :
  - . accompagnement économie sociale et familiale,
  - . les mesures d'accompagnement social personnalisé,
  - . les contrats AED dans le cadre des mesures d'aides éducatives à domicile et projet.
- décisions relatives à l'organisation du personnel sur les Pôles Sociaux (hors personnel médical paramédical et cadres de santé et des personnels relevant des responsables techniques Enfance et Famille),
- attributions ou rejets des aides financières : secours Conseil Général, ASE, FAJ.

par :

- Madame Joëlle BADOCH, responsable du Pôle de Montech,
- Madame Maité MAERTEN, responsable du Pôle de Castelsarrasin,
- Madame Catherine BOUYER, responsable des Pôles de Développement Social de Montauban-Labat et Montauban Unal,
- Madame Brigitte CUILA, responsable du Pôle de Nègrepelisse,
- Madame Laurence FOLIGNE, responsable du Pôle Montauban-Les Chênes,
- Madame Monique LEVY, responsable du Pôle Montauban Centre-Villebourbon,
- Madame Sandrine GLEYZES, responsable du Pôle de Moissac,
- Madame Sandra LOUAN, responsable du Pôle de Valence d'Agen/Montaigu-de-Quercy,
- Madame Françoise MESSERLE, responsable du Pôle de Beaumont de Lomagne,
- Monsieur Denis CARAYRE, responsable du Pôle de Caussade,
- Madame Bernadette TORTOSA, responsable du Pôle de Grisolles.

Les autres articles demeurent inchangés.

**Article 2** : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,  
le 10 octobre 2014

Le Président,

**NB** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois suivant sa notification.

\*  
\* \*